Les échos
De Ver Sur Launette– Loisy

N°15 : Octobre2017

SOMMAIRE

- *Editorial* *P 1*
- *Etat civil* *P 2*
- *Agenda* *P 2*
- *Comptes rendus du Conseil Municipal* *P 3*
- *PVe* *P5*
- *Future mairie* *P6*
- *Ecole* *P 7*
- *Culture* *P7*
- *Nos aînés* *P 8*
- *Festivités* *P 9*
- *Associations* *P 10*
- *Voirie* *P 11*
- *Informations diverses / actualités* *P 12*
- *Jeux* *P 16*

Editorial

Partageons la route !

Chaque jour, nous utilisons la route pour nous déplacer, loin de notre domicile ou tout simplement à deux pas de chez nous.
Pour cela, aujourd'hui, nous utilisons souvent notre véhicule ou simplement nos jambes.
Demain d'autres moyens de locomotion se développeront ou feront leur apparition (vélo, roue électrique etc….), tout cela devra cohabiter dans nos rues et avec la meilleure sécurité possible.

La commune se doit de réfléchir à améliorer cette sécurité pour que chacun des usagers puissent l'utiliser.
L'ennemi de la sécurité, dans nos rues, est la vitesse des véhicules qui roulent à une allure inadaptée aux lieux et cela pour gagner quelques secondes sur leur parcours. Il n'est pas rare de voir des habitants de la rue du Vieux Moulin ou de la Forêt passer à vive allure devant le restaurant l'Orée de la forêt pour éviter la rue des Bons Voisins où des places de stationnement ont été aménagées dans le but de réduire la vitesse des automobilistes.

Des travaux de sécurité sont prévus pour cette fin d'année :

- Déplacement du plateau surélevé route d'Ermenonville,
- Modification du trottoir rue du Bois pour une accessibilité de l'école aux Personnes à Mobilité Réduite et une meilleure accessibilité des enfants dans le bus,
- Mise en place de panneaux "Cédez le passage'' route d'Ermenonville et route de Loisy afin de mieux faire respecter le 50 Km/h et la zone 30,

oraires d'ouverture de la Mairie au public :

- Lundi : 14 H – 18 H
- Mardi 14 H – 18 H
- Mercredi 10 H – 12 H
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 14 H – 18 H

- 1er samedi du mois :
9 H 30 – 12 H
(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69 **UNIQUEMENTdurantceshoraires**.

Les travaux rue du Bois réduiront la largeur de voirie. C'est pourquoi, le conseil municipal réfléchit actuellement à mieux organiser la circulation autour de la Place de la Croix et à réduire le nombre de véhicules qui utilisent ces rues pour rouler plus vite vers Othis ou Ermenonville.

Il est toutà fait possible de rendre nos rues plus sûres à condition que tout le monde prenne ses responsabilités,

- L'automobiliste doit rouler à une vitesse adaptée,
- Les riverains doivent stationner leur véhicule chez eux ou aux emplacements réservés.

Pour conclure mon propos, je vais m'adresser plus particulièrement aux apprentis anarchistes. Le maire ou les adjoints n'ont pas été élus pour verbaliser des personnes qui garent leurs véhicules n'importe où car ils n'ont tout simplement pas envie d'ouvrir leur porte de garage (parfois il suffit même d'un appui sur un BIP) ou qui laissent leurs poubelles en permanence dans la rue.
Nous avons prévenu à plusieurs reprises que cela ne pouvait plus durer. Donc si vous souhaitez toujours vous stationner sous le prunier, les fruits finiront par arriver par la poste.

Vous remerciant pour votre action.

YvesCHERON

Décès de Madame Paulina DYREK

Paulina DYREK-COURBET, membre du Conseil Municipal, est arrivée dans notre village en 2000 en faisant construire sa maison dans le lotissement communal.

Elle s'est très vite impliquée dans la vie locale, notamment dans l'animation de notre village. Présidente de l'association VerLoisy'r de 2008 à 2014, elle apportait toujours une touche culturelle aux sorties.
En 2010, elle sera élue déléguée des parents d'élèves de l'école communale.
En 2014 elle est élue au conseil municipal, s'impliquant très fortement dans la commission école, animation et communication en participant à l'élaboration du journal et ce, malgré ses problèmes de santé.

J'adresse, au Nom du Conseil Municipal et des Habitants de Ver, nos sincères condoléances à Emmanuel son mari, Liliane et Nelly leurs filles, ainsi qu'à leurs proches, et les assure de notre affectueux soutient dans ces moments difficiles.

Yves CHERON

CIVIL

Naissance :

- Victor LE MORZEDEC le 24/07/2017
- Ennora AMELINE le 31/08/2017

Toutes nos félicitations aux parents.

Décès :

- René PEROT le 21/07/2017
  Adjoint au maire de 1971 à 1995
- Paulina COURBET, née DYREK le 18/08/2017
- Henri COLIN le 26/09/2017

Toutes nos condoléances aux familles.

A VENIR …

- **Vendredi 06 octobre** : Soirée Jeux de société organisé par le CSPV.
- **Courant octobre :** Halloween au Parc Astérix ou à la Mer de Sable,
- **Samedi 11 novembre :**Cérémonie au Monument aux Morts,
- **Dimanche 19 novembre :**Fêtons le Beaujolais !
- **Dimanche 26 novembre :**Loto organisé par l'ARPE,
- **Samedi 02 décembre :**Soirée cabaret et marché de Noël,
- **Vendredi 15 décembre :**Spectacle de Noël pour les écoliers,
- **Courant Décembre :**Spectacle de Noël pour les enfants.

Compte rendu du Conseil Municipal

Mardi septembre 2017

M. le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en la mémoire de Paulina COURBET-DYREK.

1. Rectification compte de résultats 2015 et 2016 Budget eau

En 2015, l'excédent du budget eau s'élevait à 214 203 €. Or, il a été inscrit 124 203€, soit une différence de 90 000€.

En 2016, le report erroné a porté le résultat à 107 323.28€ au lieu de 197 323.28€.

Le conseil approuve le résultat de 197 323.28 € pour 2016.

2. DM échéance emprunt Budget EAU

En 2010, une échéance d'emprunt avait fait l'objet d'une émission de mandat mais sa prise en charge avait dû être annulée.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives.

3. Modification de la base de calcul des indemnités d'élus.

Les indemnités versées actuellement aux élus font références à l'indice 1015 de la grille indemnitaire. Cette grille ayant été révisée par les services de l'Etat, il est proposé une nouvelle rédaction de la délibération.

Le maire et les adjoints seront indemnisés au taux identique à la précédente délibération sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur et servant de référence.

4. Avis sur le projet du SCoT du Pays du Valois

Par délibération du 06 juillet 2017, le Conseil communautaire du Pays Du Valois a arrêté le projet de SCoT.
Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

M. le Maire informe l'assemblée que lors du conseil communautaire du 06 juillet 2017, il a voté contre ce projet pour deux raisons principales :

- Il est indiqué qu'il faut favoriser le rabattement autour des pôles gares multimodaux (trains, voitures, liaisons douces, bus) en améliorant les capacités de stationnement (PADD P36).
  Or, il est prévu la création d'un pôle commercial proche de la gare qui par nature sera construit à l'emplacement où l'on peut créer du stationnement.
  Nous savons bien que dans les communes rurales il y a peu, voire pas du tout de transport en commun pour amener la population sur ces pôles que sont les gares… Il se posera donc très vite la question des stationnements trop peu nombreux.
  Il faudra donc créer plus de places de stationnements ou développer les transports en commun.

- Associer, dans la concertation, l'agriculture à l'aménagement du Territoire en prolongeant l'espace agricole, en maitrisant la consommation foncière des activités économiques et en limitant les conflits d'usage… (PADD P30)
  Or, 53 Ha de terre agricole sont intégrés au SCoT alors qu'il y a une disponibilité de 140 Ha pour une consommation de 5Ha/an de 2011 à 2015.

Ces deux points montrent bien les contradictions qui ressortent du projet du SCoT.

Après en avoir discuté, M. le Maire fait procéder au vote :

- 5 voix défavorables,
- 6 voix favorables avec réserves,
- 1 abstention,

L'avis sur le projet du SCoT est donc favorable avec réserves (énoncées ci-dessus).

5. Nouvelle mairie

Architecture de la nouvelle mairie

M. le maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet de la nouvelle mairie.
La commission travaux s'est réunie le 1er août autour des architectes, de l'architecte des bâtiments de France, du PNR…
Deux propositions de forme concernant la mairie ont été proposées par les architectes en charge du projet.
Après avoir étudié les documents mis à disposition des conseillers et en avoir discuté, M. le Maire fait procéder au vote pour le choix architectural du bâtiment.

- Version 1 : 10 voix
- Version 2 : 02 voix

La version 1 est donc retenue pour la nouvelle mairie (version ayant obtenue également un avis plus favorable par l'architecte des bâtiments de France). Les architectes peuvent ainsi

continuer le projet sur cette version.

Demande de subvention région

La future mairie étant sur une conception « bois et paille » afin d'obtenir un bâtiment passif, il est possible de demander une subvention à la régiondans le cadre d'une démarche d'éco-construction sous condition.
Notre dossier sera étudié au titre du Fonds Régionale d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI), dans le cadre du partenariat ADEME-Région 2015-2020.
La région finance en partie la maitrise d'œuvre et demande la présence d'un bureau d'étude en conception bois dans le projet.

Des devis ont été demandés pour l'étude et la conception de la structure, un seul devis a été reçu par l'architecte actuellement:

- AGEBOIS : 15 350 € (financé à 100% par la région)

PLAN DE FINANCEMENT :

Coût :
Maîtrise d'œuvre : 65 130 €
Bureau Conception Structure Bois : 15 350 €

Soit un total : 80 480 €

Financement :
Région : 31 168 €
Commune : 49 312 €

Choix des entreprises pour la future mairie

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage**

ADTO : L'ancien contrat prévoyait l'aménagement et non la construction du bâtiment. Un nouveau contrat doit donc être signé.

Le premier devis reçu s'élevait à 21 500€. Après discussion, celui-ci s'élève à 20 000€ HT

ACP Ingénierie publique : Le devis s'élève à 14 750€.

M. le maire précise que l'ADTO à l'habitude de réaliser ce type de mission contrairement au deuxième cabinet ACP qui est plus spécialisé dans les voiries et réseaux divers.

Après discussion, le projet étant technique il est décidé que le maître d'œuvre connaisse correctement le sujet.
Il est retenu à l'unanimité le devis de l'ADTO pour la mission à maitrise d'ouvrage pour la démolition du bâtiment et la reconstruction de la nouvelle mairie.

- **SPS :** Mission de coordination sécurité-protection de la santé

Trois offres ont été reçues.
Il est retenu l'offre de QUALICONSULT pour un montant de 3 720€

- **Contrôleur technique :**

Trois offres ont été reçues.
Il est précisé qu'un supplément de prix peut être demandé, car le montant est calculé en fonction du coût de la construction.

Il est retenu la société APAVE pour un montant de 7 025€.

- **Etude géotechnique :**

Un seul prestataire a répondu à l'offre.
Ginger CEBTP pour un montant de 2 400€

Une tranche optionnelle de travaux a été mise en place car il est possible que le prestataire, lors de l'étude, tombe sur un tunnel ou des cavités.
Dans ce cas, le prestataire devra faire une étude complémentaire s'élevant à 4 600€ + part variable liée à une éventuelle rencontre de vide (1 800€ + 40 € HT/ml)

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité pour la proposition de base, à savoir le devis de 2 400€ ;

En cas de rencontre de cavité, M. le Maire est autorisé à lever l'option des travaux auprès de Ginger CEBTP.

6. Proposition d'achat d'une parcelle complémentaire

Après la dernière réunion avec les architectes de la nouvelle mairie, il est ressorti qu'il serait éventuellement bien que la commune fasse l'acquisition de la parcelle AB437 d'une superficie de 202 m2 pour obtenir un aménagement plus complet des futurs abords de la nouvelle salle du conseil et mariage sur la voie publique.

Un débat s'installe sur l'éventuelle acquisition et le prix à proposer.

Une proposition d'achat sera faite à Mme ROGNON, propriétaire de la parcelle n° AB437 de 202 m2, pour un montant de 1 800€.

7. Choix entreprise pour travaux rue du Bois et route d'Ermenonville

Une seule entreprise a répondu pour les travaux rue du Bois et route d'Ermenonville, non sans mal, puisque toutes les entreprises du BTP sont surchargées de travail actuellement.

Après discussion, le devis de la société COLAS est accepté pour :

- Ralentisseur route d'Ermenonville : 15 120€,
- Travaux trottoirs rue du Bois : 37 550 €.

Soit un total de 52 670 € HT

Mme Betty COËLLE rappelle aux conseillers qu'ils sont conviés à la réunion prévue le mardi 12 septembre, afin d'étudier ensemble la circulation et le stationnement rue du bois et des alentours suite aux travaux d'aménagement d'accessibilité qui vont être effectués.

Question diverse

- Le logiciel de PVe(Procès verbaux électronique) a été installé en mairie par un informaticien (700€) car son installation requiert des compétences spécifiques. Une formation est prévue pour l'utilisation du logiciel. Suite à cela, les PVe seront opérationnels.

- Mlle Betty COËLLE indique que suite à la demande d'une habitante, des renseignements ont été pris par Mme Dominique GOMEZ-POLTEAU pour la mise en place d'une mutuelle communale.
  Elles ont reçu les chargés de clientèle AXA, les seuls à avoir répondu à leurs sollicitations.
  Il est donc prévu un partenariat avec AXA pour la mise en place d'une mutuelle communale. Il est précisé que ce partenariat n'est pas une exclusivité et que si un futur assureur se manifeste, il sera également possible de signer un partenariat avec ce dernier.
  Cela n'a aucun coût pour la commune. Les habitants pourront bénéficier d'une réduction pouvant aller jusqu'à 30%.
  Une réunion publique est prévue le jeudi 21 septembre à 15H.

- Mme Maÿlis PETILLON indique que suite à son mail du 12 juillet 2017 envoyé à chaque conseiller, elle démissionne de son poste de titulaire auprès du syndicat de la Launette. Elle indique avoir averti le SISN de sa décision.
  Le conseil municipal prend acte de sa démission.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendusdes séances sur le site internet de la commune
http://www.versurlaunette.fr/mon-village/comptes-rendus-conseils-municipaux/

Mise en service effective du Procès-Verbal Électronique (PVE)

De nombreuses infractions sont malheureusement constatées sur notre commune notamment en matière de stationnement. La Commune de Ver Sur Launette a engagé une politique de sécurisation de la circulation dans le village. Des personnes habilitées constateront et relèveront toute infraction au code de la route par procès-verbal électronique. Les données de l'infraction seront télétransmises au Centre national de traitement de Rennes. Le propriétaire du véhicule sera identifié par le système d'immatriculation des véhicules. L'avis de contravention sera édité et envoyé ensuite automatiquement au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation.

Une délibération autorisant la Commune à mettre en œuvre le PVe a été votée en Conseil Municipal le 17 janvier 2017. La municipalité s'est donc équipée du logiciel nécessaire. Les agents habilités ont reçu une formation courant septembre 2017 pour l'utilisation de celui-ci.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFORMATION

Une infraction à la réglementation du stationnement a été relevée à l'encontre de ce véhicule.
Si cette infraction est retenue, un avis de contravention sera adressé prochainement au titulaire de la carte grise dont l'adresse figure sur le certificat d'immatriculation du véhicule. Sur cet avis sont indiquées, notamment, les modalités de paiement et de contestation éventuelle.
Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention.
Pour informations complémentaires :
www.antai.fr

Vous avez peut-être trouvé récemment un avertissementd'avis de verbalisation qui a été apposé sur votre pare-brise pour stationnement non autorisé, ou dans votre boite aux lettres pour des poubelles non rentrées !
Cela étaitun avertissement avantréelle verbalisation.

Le premier PVe relevé pour stationnement abusif sur la rue des Bons voisins.

La future mairie, un projet qui avance !

Le conseil municipal du 5 septembre était en partie consacré à la présentation de la nouvelle mairie, notamment le choix pour la forme du futur bâtiment.
Deux projetsont été présentés et discutés lors de la réunion travaux du 01 août dernier à laquelle était présents l'architecte en charge du dossier, l'architecte des bâtiments de France, les représentant du Parc Naturel Régional, les représentants de l'ADTO, le maire, des adjoints et conseillers municipaux.

A ce stade, les principales caractéristiques sont la construction neuve d'un bâtiment BEPAS en « bois et paille », la réalisation des espaces extérieurs, des espaces verts dédiés et des places de stationnement.

L'architecte a souligné l'intérêt de l'équipe d'œuvre pour ce projet.
Sa composition : un paysagiste et un bureau d'étude spécialisé en thermicité.

« Le bourg représente l'histoire de la commune. Travailler avec les éléments du patrimoine, les installer dans une contemporalité et faire un travail de continuité urbaine est tout le sens du projet »,

La future mairie sera construite sur deuxniveaux pour le bâtiment principal, et sur 1 niveau pour la salle des mariages/conseil. Affiner l'architecture extérieure et intérieurereste à travailler. Les matériaux utilisés pour la construction seront en grande majorité la pierre, le bois, la paille et le verre.

L'avant-projet sommaire présenté par M. le Maire a été voté à 10 voix pour la forme 1 et 2 voix pour la forme 2. (Cf. schéma ci-dessous). Avec accord des membres du conseil pour autoriser le maire à poursuivre les études pour aboutir à l'avant-projet définitif et au permis de construire.

Aujourd'hui, le calendrier est tenu. Le début des travaux est toujours prévu pour 2018 si les différentes subventions nous sont attribuées.

Si vous souhaitez suivre le projet, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune, où de plus amples informations vous sont fournies.

Betty COËLLE

FORME 1

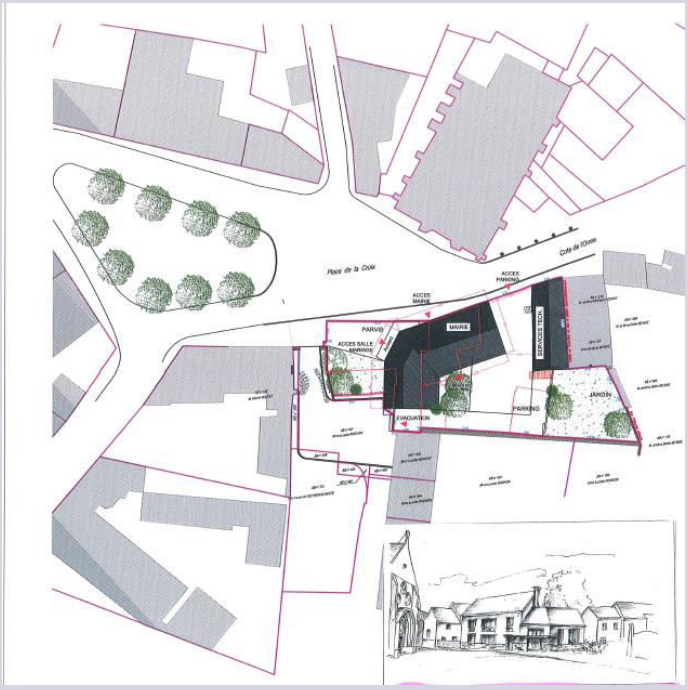

FORME 2

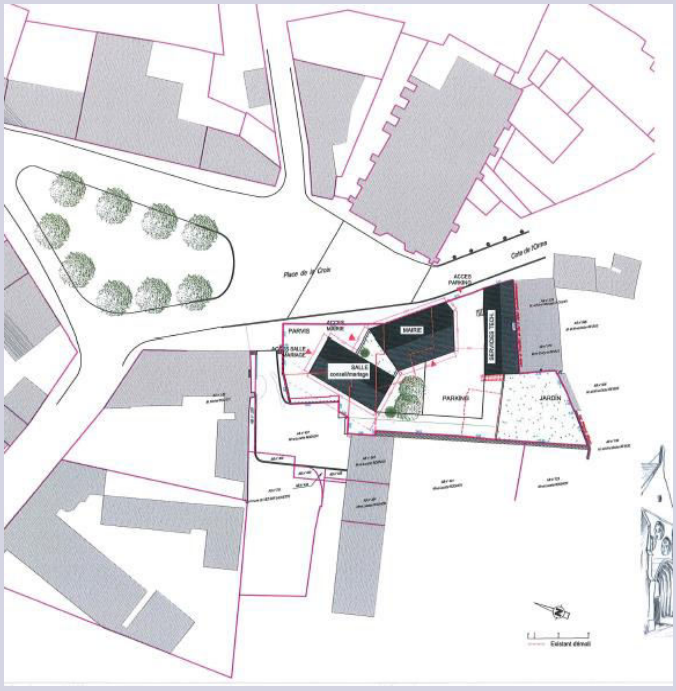

Ecole

Chahut

Sur le chemin de l'école,
Les crayons de couleur
Sautent du cartable
Pour dessiner des fleurs.

Les lettres font la fête
Debout sur les cahiers,
Elles chantent à tue-tête
L'alphabet des écoliers.

Ciseaux et gommes
Sèment la zizanie,
Ils laissent sur la route
Tout un tas de confettis.

Entends-tu, ce matin,
Le chahut sur le chemin ?
C'est la rentrée qui revient !

Véronique COLOMBÉ

Vacances scolaires 2017-2018

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2017	Jour de reprise : **lundi 4 septembre 2017**		
Vacances de la Toussaint 2017	Fin des cours : **samedi 21 octobre 2017** Jour de reprise : **lundi 6 novembre 2017**		
Vacances de Noël 2017	Fin des cours : **samedi 23 décembre 2017** Jour de reprise : **lundi 8 janvier 2018**		
Vacances d'hiver 2018 vacances de février 2018	Fin des cours : **samedi 10 février 2018** Jour de reprise : **lundi 26 février 2018**	Fin des cours : **samedi 24 février 2018** Jour de reprise : **lundi 12 mars 2018**	Fin des cours : **samedi 17 février 2018** Jour de reprise : **lundi 5 mars 2018**
Vacances de printemps 2018 vacances de Pâques 2018	Fin des cours : **samedi 7 avril 2018** Jour de reprise : **lundi 23 avril 2018**	Fin des cours : **samedi 21 avril 2018** Jour de reprise : **lundi 7 mai 2018**	Fin des cours : **samedi 14 avril 2018** Jour de reprise : **lundi 30 avril 2018**
Pont de l'Ascension 2018	**Il n'y a pas de pont officiel de l'Ascension en 2018**		
Grandes vacances 2018	Fin des cours : **samedi 7 juillet 2018**		

Culture

L'Atelier Loisy'R, *Nouvel Espace Bibliothèque, Ludothèque, Salle de jeux et rencontre,* vous ouvre ses portes **à partir du jeudi 19 octobre 2017 de 17H30 à 19H00** à l'ancienne école de Loisy.

Une bibliothèque est le lieu, par excellence, de l'ouverture à la culture qui permet de répondre à la soif de savoirs, à la soif de connaissances, de découvertes exprimées par les enfants, les adolescents et les lecteurs de tout âge mais aussi un lieu de rencontre et d'échanges.

Les permanences sont prévues :

- Le mercredi (une semaine sur deux) de 15H à 16H30,
- Le jeudi de 17H30 à 19 H00,
- Le samedi (une semaine sur deux) de 10H30 à 12 H.

N'hésitez pas à venir nous rendre visite pour lire, emprunter des livres ou des CD, jouer aux cartes, participer à des jeux de société. Vous êtes les bienvenu(e)s !

Cette bibliothèque fonctionnera avec une équipe de bénévoles qui consacrera du temps pour vous conseiller, vous renseigner et surtout pour vous interroger sur vos souhaits d'activité.

Afin de donner un sens culturel, ce lieu sera aussi un pôle d'activités culturelles telles que la présence d'ateliers mensuels gourmands, Brico-Dames, d'exposition, d'activités de lecture, etc…

Pour offrir à notre village une activité attrayante, **nous recherchons des personnes qui souhaiteraient donner un peu de leur temps pour échanger leur savoir et partager leur connaissance.**

Nousespérons sincèrement que les habitants de notre commune feront de cette bibliothèque un lieu d'animation de la vie culturelle locale. C'est de vous, de votre envie de lire, de vous informer que dépend le succès de notre bibliothèque.

Pour de plus amples informations, contactez-nous au 06 44 73 54 81 auprès de Dominique.

Les bénévoles de « l'Atelier Loisy'R »

Nos aînés

Sortie annuelle des anciens

Le 8 septembre dernier, la sortie annuelle des anciens a réuni 26 d'entre vous. Destination Saint Valery sur Somme, petite station touristique a 200km de chez nous, pour une sympathique journée, malgré une météotrès capricieuse.

Au programme :

- La découverte du village, ses ruelles, boutiques et promenade sur les quais,
- Repas dans un restaurant en bord de Somme,
- Excursion en train touristique à vapeur, entre Saint Valery et Le Crotoy.

Nous espérons que les participants ont apprécié cette sortie et en gardent un bon souvenir.

Club des seniors

Depuis le 7 septembre le club des anciens a repris, le jeudi après-midi tous les 15 jours, à la salle polyvalente.

Les prochaines réunions sont les
5-19 et 26 Octobre,
9 et 23 Novembre,
6 et 21 Décembre.

Le 26 Octobre sera organisé un repas à la salle polyvalente.

Nous vous attendons nombreux.

Noël des aînés

Comme en 2016, vous aurez le choix cette année entre le colis de Noël et le repas communal (qui aura lieu début Février 2018)

Vous recevrez prochainement un courrier pour formuler votre choix. Il est important d'y répondre, ceci afin d'être enregistré sur l'option que vous aurez choisi.

Xavier FRANCOIS

Festivités / Manifestations

Les féeries de Chaalis

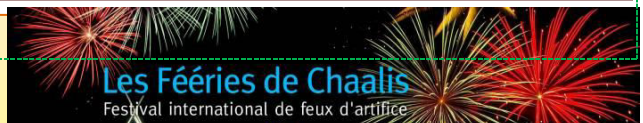

.

VISITE INTERGENERATIONELLE DU CENTRE MINIER DE LEWARD

Pour la deuxième édition de la sortie intergénérationnelle, le choix s'est porté sur la visite du centre minier de Leward.

Au cœur du Bassin minier, le Centre Historique Minier de Lewarde nous plonge dans la culture minière du Nord-Pas de Calais. Musée mais aussi Centre de ressources documentaires, il est installé sur l'ancienne fosse Delloye dont l'exploitation est arrêtée en 1971. Le musée est le plus important musée de la mine en France. Les enfants apprécient particulièrement le voyage au cœur de la mine à travers la visite guidée des galeries ou encore les rencontres témoignages avec un ancien mineur.

C'estaccompagnés de nos aînés,le 06 octobre prochain,que les élèves de CM1-CM2 de la classe de M. VALEE se rendront dans ce centre historique minier.

Nous vous raconterons cette journée, dans le prochain numéro.

RÉSULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2017

Courant juin et juillet, le jury composé de Betty COËLLE, Dominique FOLGALVEZ et Philippe COLIN a parcouru les rues du village pour découvrir les jardins pour le concours des Maisons et Jardins Fleuris.

Pour cette édition 2017, les membres du jury ont tenu compte de différents critères comme la recherche, le choix des espèces et variétés, le fleurissement, l'état, l'entretien… Ils ont établi le classement :

- 1er : 1b Allée de la Launette
- 2ème : 10 rue du Vieux Moulin
- 3ème : 18 rue Léonce Lefèvre

Le travail qu'ils ont fourni pendant plusieurs mois pour embellir notre cadre de vie est ainsi récompensé. Les lauréats seront contactés prochainement pour la remise de leur prix.Félicitations à eux.

Associations

GYM FORM' BIEN-ETRE

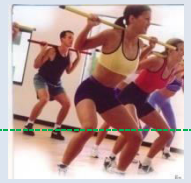

Salle Polyvalente de VER S/LAUNETTE

Saison 2017/2018

L'association de gym vous propose des activités pour garder la forme toute l'année, près de chez vous.
Venez découvrir notre club.

LUNDI
DE 18H00 à 19H00
Stretching et détente

MERCREDI
DE 18H30 A 19H30
Renforcement musculaire en douceur
DE 19H30 A 20H30
Renforcement musculaire plus tonique
Cours avec ballons, haltères, bâtons…

SAMEDI
9h00 à 11h30
Marche Nordique en forêt
Randonnée découverte de nos cheminset bol d'air assuré.

Renseignements et inscriptions sur place salle polyvalente ou par mail
Christiane HUE - chrisgym60@gmail.com
Diplômée d'Etat Métiers de la Forme
et Fédération Française de Randonnée Pédestre

EWTAMT

Ecole de Wing Tsun et Arts Martiaux Traditionnels

L'association EWTAMT fait sa rentrée.

Le Wing Tsun est un style de Kung Fu moderne qui se pratique à tout âge et quel que soit sa forme physique ou ses capacités actuelles. Complet et efficace, l'enseignement se base sur l'apprentissage de techniques basées sur la mécanique du corps et le développement des réflexes. Cet art est parfaitement adapté aux femmes et à n'importe quel individu, qui verra dans celui-ci, un moyen de se défendre face à n'importe quel type de situation.

Venez nous rejoindre !

Renseignements auprès de Laurent JOVER au 06 19 14 16 52
http://wingtsun-othis.fr

WORLD JOVER NICKELSTICK ESKRIMA STYLE

R GURO JOVER
DS MAITRES PHILIPPIN

Art martial ludique adapté à tous les âges
Hommes, femmes, enfants à partir de 12 ans.

Voici un art martial encore rarement enseigné en France et que l'on peut essayer à Ver Sur Lunette
Les Phi
un art m
es
niqu

Voirie

Réfection de voirie

La circulation a été quelque peu perturbée le 14 septembre dernier sur le Chemin du Jeu d'arc et la rue des Forges jusqu'à leur croisement. En cause, des travaux de réhabilitation de la chaussée qui en avait bien besoin.
Les travaux sur cette portion se sont terminés dans la journée.

Prochainement, d'autres travaux de voirie auront lieu, notamment le déplacement du ralentisseur route d'Ermenonville et des travaux d'accessibilité rue du Bois.

Pendant toute la durée des travaux qui s'effectueront de jour, la circulation sera règlementée de jour comme de nuit. Un arrêté de circulation couvrira, bien évidemment, l'ensemble de ces dispositions.

La chausséede la rue du Bois, face à la mairie, l'école et la salle polyvalente va être rétrécie du fait de l'élargissement du trottoir pour rendre les bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.
La circulation en double sens ne sera donc plus possible.
L'équipe municipale réfléchit aux aménagements de sécurisation qui devront être faits en matière de circulation dans cette rue et les alentours.

Vous serez informés des nouvelles conditions de circulation dans vos boites aux lettres.

En route vers le "zéro phyto"

Jugés longtemps indispensables, lespesticidessont désormais au centre des préoccupations environnementales.Tous les utilisateurs de pesticides(agriculteurs, collectivités et particuliers)doivent se mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticides afin de préserver les ressources en eau, la biodiversité et la santé des personnes.

Face aux enjeux environnementaux et de santé publique, la « loi Labbé » et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, prévoient que les produits phytosanitaires sont interdits:

- **Dans les espaces publics à compter du 1er janvier 2017**: interdiction de l'usage des produits phytosanitairespar l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, voiries.
- De vente, détention et utilisation **pour les particuliers non professionnels (jardiniers amateurs) à compter du 1er janvier 2019**.

Demain, zéro pesticide dans notre village

Nous réfléchissons actuellement sur la mise en œuvre des démarches dans ce sens en travaillantsur un plan d'action pour la gestion des espaces verts et des voiries dans notre village.

Les produits bio-contrôle actuellement en vente affichent des tarifs prohibitifs et le coût annuel pour notre commune serait bien trop élevé. Des alternatives permettant de préserver notre santé et notre environnement existent. Dans la commune, les services techniques devront mettre en œuvre des méthodes sans pesticide(binette, sarcloir, désherbage thermique…).
Mais, les techniques alternatives seules ne permettent pas d'éradiquer toute la végétation spontanée contrairement aux pesticides. Il devient par conséquent nécessaire d'accepter en certains lieux des herbes sauvages (cimetière, rues…).

NOTRE VILLAGE S'ENGAGE, ACCEPTONS LES HERBES FOLLES !

Pour soutenir les services techniques, associez-vous à votre commune en désherbant manuellement devant chez vous : versez sur les indésirables de l'eau bouillante de cuisson, utilisez une binette, balayez pour éliminer terre et graine, ou favorisez des végétaux choisis pour limiter les herbes les plus envahissantes… et tolérez les herbes spontanées qui fleuriront au coin des rues. Elles sont inoffensives pour l'environnement.

Ces alternatives privilégient un espace exempt de tout herbicide !

Betty COËLLE

Informations diverses/Actualités

MUTUELLE COMMUNALE,

PARTENARIAT AVEC AXA

Entouré de Dominique GOMEZ-POLTEAU, conseillère municipale etBetty COËLLE, 2nde adjointe, M. le maire a officialisé le choix de la commune de se faire le relais d'une offre proposée à ses habitants « *à des tarifs attractifs* ».

La réunion d'information organisée jeudi 21 septembre à la salle polyvalente a attiré une vingtaine d'habitants, qui pourront s'ils le souhaitent voir leur dossier examiné individuellement au cours des rendez-vous pris avec les commerciaux d'AXA à cette fin.

Ver Sur Launette rejoint la grande famille des communes qui ont décidé d'un partenariat en désignant une mutuelle à même de proposer des tarifs intéressants à ses habitants.

Vous êtes intéressés et n'avez pas pu assister à la réunion publique, faites-vous connaitreauprès de :

M. Mustapha OUAKSEL
@ : mustapha.ouaksel@axa.fr
Mobile : 06.84.53.78.07

M. Nicolas GUICHETEAU
@ : nicolas.guicheteau@axa.fr Mobile : 06.26.83.00.58

LE VALOIS OPTE POUR LE RAMASSAGE MÉCANISÉ DES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous informons **que l'enquête de conteneurisation a débuté depuis le 11 septembre dernier auprès des foyers des communes du Pays de Valois.** 18 agents enquêteurs missionnés par le prestataire VEOLIA visitent chaque adresse afin de recenser le nombre et volume des bacs adaptés à la taille du foyer, la configuration des lieux, et recueillir des informations sur les occupants.

Les habitants de notre commune seront informés par la CCPV de la période de passage des enquêteurs. Avant l'intervention, un flyer d'annonce et un courrier d'information du Président de la CCPV seront déposés par la société, dans chaque boîte aux lettres.

La mise en œuvre de cette nouvelle collecte sera progressive. Elle démarrera dès avril 2018 à Crépy-en Valois et dans les communes voisines pour être totalement déployée en juin 2018. En revanche, le fonctionnement de la collecte des déchets verts et des encombrants reste inchangée. Dans moins d'un an, un camion équipé d'un bras articulé latéral saisira automatiquement les conteneurs laissés en bordure de chaussée par les ménages. Le chauffeur du camion benne deviendra conducteur-opérateur. Il maniera le bras du camion depuis sa cabine grâce à une manette et une caméra.

Le pôle Environnement-Déchets de la CCPV et nos interlocuteurs Véolia restent à votre disposition pour vous renseigner davantage.

LAGNY LE SEC

La RN 330 est dans un état pitoyable et l'Etat ne prend pas ses responsabilités malgré les demandes incessantes des élus de notre territoire depuis de très nombreuses années.

DEUX ACCIDENTS MORTELS EN 4 JOURS

UNE PETITION EST EN LIGNE

SUR LE SITE DE LA COMMUNE DE LAGNY LE SEC

www.lagnylesec.fr

POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA RN 330

NOUS VOUS INVITONS A LA SIGNER NOMBREUX

INAUGURATION DE LA VOIE VERTE D'ORMOY-VILLERS À MAREUIL-SUR-OURCQ

L'inaugurationde cette voie le 30 septembre dernier à Betz marque la fin d'une épopée vieille de plus d'une décennie, qui a toujours divisé les élus de la CCPV, notamment en raison de son coût. Elle a été aménagée sur un ancien délaissé ferroviaire. Elle permet l'accueil de tout type de public grâce à son revêtement lisse et roulant mais aussi grâce à sa piste cavalière engazonnée, tout au long du parcours.

Le parcours propose des paysages variés :

- une séquence agraire de Betz à Etavigny composée de paysage ouvert, lumineux présentant des ouvertures visuelles sur les vastes étendues agricoles du plateau au patrimoine rural fort,
- une séquence fraîcheur d'Etavigny à Mareuil-sur-Ourcq composée de paysages humides et frais à proximité immédiate de la vallée de la Grivette,
- et enfin une séquence à dominante boisée situé entre Betz et Ormoy.

Ressourcez-vous !

Cet itinéraire vous mènera à travers forêt, champ et zones humides, milieux riches en biodiversité, à la découverte du patrimoine naturel et ferroviaire de Pays Du Valois. Une signalétique et des panneaux d'information jalonnent le parcours.

A terme, la voie verte permettra de relier deux axes du réseau national des vélos-routes et voies vertes et la future Euro vélo-route.

Savoirs & Faire

Une invitation aux curieux, amoureux et néophytes à renouer avec des techniques basées sur l'observation du vivant. De l'œil à la main qui façonne, cet évènement privilégie des approches actives de découverte aux côtés de spécialistes et d'amateurs passionnés.

Pour toute information, contactez l'équipe du Parc : 03 44 10 45 75 /info@parc-rousseau.fr

LES MUSIVALES

Programme 2017-2018

Découvrez le programme de la saison 2017-2018 des musivales sur www.musivales.fr et accédez à la billetterie en ligne.

<u>Renseignements :</u>

par e-mail à l'adresse musivales@cc-paysdevalois.fr

au 03 44 88 05 15

sur la page facebook« Musivales »

la

SORTIE famille

SORTIR EN VALOIS

Programme 2017-2018

Toutes les sorties dans le Valois à portée de mains.

Retrouvez toutes les infos « Sortir en Valois » sur www.sortirvalois.fr

Téléchargez l'application « Sortir en Valois » sur iPhone ou Android.

LES 35 CLOCHERS ONT 30 ANS !

Ouvrir les églises de la Vallée de l'Automne au public pour le sensibiliser à la conservation du patrimoine. Tel était l'objectif des créateurs du festival des 35 clochers en Vallée de l'Automne il y a 30 ans.

Dimanche 8 octobre

Les églises ouvriront exceptionnellement leurs portes de 10h à 18h.

Samedi 7 octobre 2017

Venez nombreux pour célébrer l'anniversaire des 30 ans du festival des 35 clochers. Le rendez-vous est pris le samedi 7 octobre à Crépy-en-Valois.

Une soirée riche en émotions avec les Sonneurs de la Nonette, un concert d'orgue et trompette, de la musique romantique par l'ensemble Arco'Notes et autres surprises vous attendront **à l'église Saint-Denis de 20h à 23h**.

Et pour bien commencer cet anniversaire, un "rendez-vous" d'artisans, la fanfare "Aux Cuivres Citoyens", le Carillon de Douai et des jeux picards s'installeront **au pied de la collégiale Saint-Thomas de 15h à 18h**.

Retrouvez le programme détaillé du festival sur www.valois- tourisme.fr .

Plus de renseignements au 03 44 59 03 97.

Jeux N°15 n°1

Les cinq erreurs

Cinq erreurs se
dessin. Saurez-

de haut.
re de rapide.
re de matin.

ardin.

Charade

Les trois frères

Dans la famille Durand, Paul est plus vieux que son frère Simon, Simon est plus jeune que son frère Pierre, lui-même plus vieux que Paul.

Qui est l'aîné des trois frères ?

Diffic

1	7	2		8	4		5	3
3							9	
					3	8		
7		5	3				1	8
5			1		9			6
6	9				2	3		5
		7	6					
	1							2
9	5		4	2		7	6	1

La pesée

Sachant que, lors
à l'équilibre, dans
troisième pesée ?

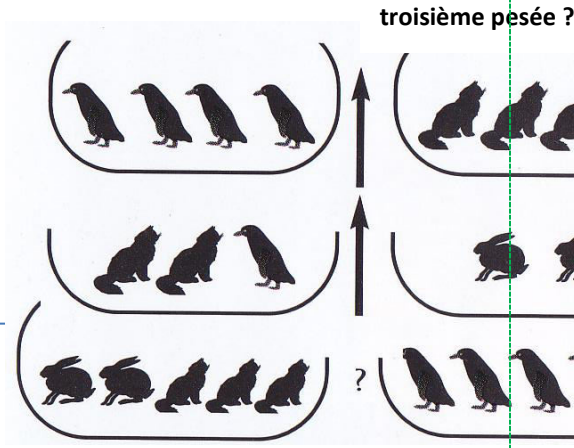

Réponses : Les trois frères : Pierre ; Charade : Bas-lent-soir (Balançoire) ; La pesée : les trois chats et les deux lapins.

Ne pas jeter sur la voie publique

6		5	4			2		3
	4				5			
		3				1		
8		4			7			
			6		4			
			9			4		8
		1				8		
			7				6	
3		8			6	5		1

La règle *: Chaque chiffre de 1 à 9 doit être présent une et une seule fois sur les lignes, les colonnes et les régions (9 carrés de 3X3)*